

Participation citoyenne : le dispositif est en route !

La municipalité a souhaité mettre en place un dispositif de participation citoyenne. Elle a donc organisé une réunion publique d'information, le samedi 24 février à l'espace Marie Curie en présence de la Gendarmerie d'Hallennes.

Après avoir été accueillie par le maire, André Pau, l'assistance a écouté avec attention les explications du major Dumortier. *« Les habitants qui souhaitent participer à ce dispositif gratuit, n'ont aucune obligation de résultat. Pour que la démarche fonctionne, il faut l'adhésion des élus, l'engagement de la population et la signature d'un protocole entre la mairie, la Préfecture et la Gendarmerie. »* En associant les habitants à la protection de leur environnement, cela permet d'augmenter le sentiment de sécurité, d'améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance, qui est surtout itinérante à Hallennes, et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité. *« Ce dispositif est vraiment complémentaire de l'action habituelle de la Gendarmerie. »*



Le rôle des référents

Les habitants volontaires deviennent des référents dont les noms restent confidentiels. Ils ont pour mission d'informer la Gendarmerie ou la mairie des agissements ou des véhicules suspects. Ils relaient ainsi l'action de la Gendarmerie auprès de la population et favorisent la diffusion de conseils préventifs. Il leur est bien demandé de renseigner sur des faits et non sur des personnes, d'observer et non de surveiller ou de patrouiller et de ne pas intervenir eux-mêmes. Une réunion semestrielle sera organisée dans le cadre d'une action concertée et partenariale. *« Il est important pour ces personnes d'être sensibilisées à leur rôle et d'acquérir des réflexes d'observation comme, par exemple, de noter la plaque d'immatriculation d'un véhicule suspect. »*

Si vous aussi vous souhaitez participer à ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie, Jean-Marc Lecompte au 03 20 17 20 40, ou la Gendarmerie au 03 20 07 17 03 ou par mél : bta.hallennes-lez-Haubourdin@gendarmerie.interieur.gouv.fr Et en cas d'urgence, un seul numéro à retenir : le 17 !

